



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'Europe s'engage au service de la relance dans les Hauts-de-Seine

Document d'information sur l'articulation des financements et leur mise en oeuvre



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



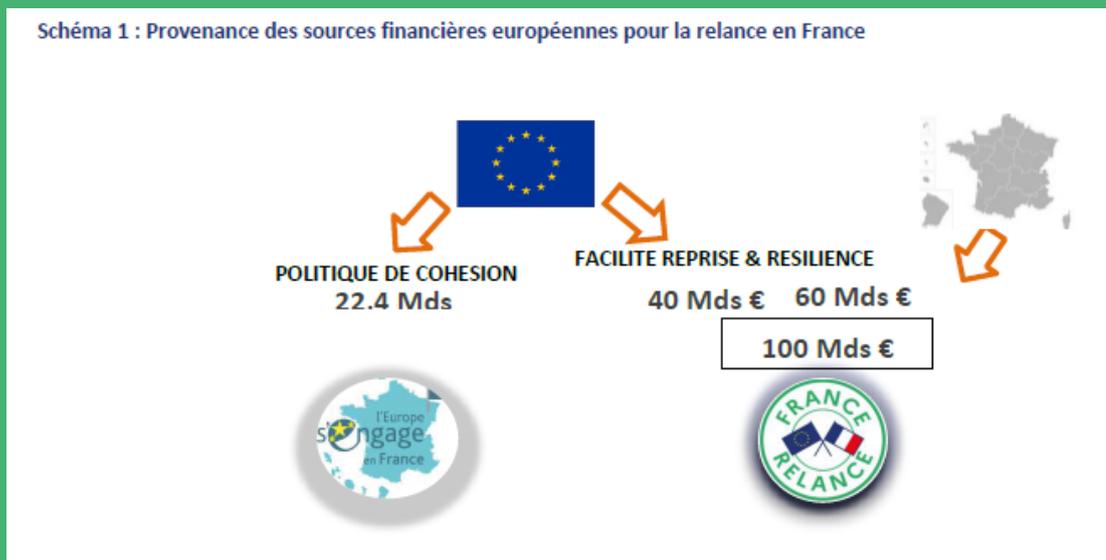
Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Trois sources de financement complémentaires

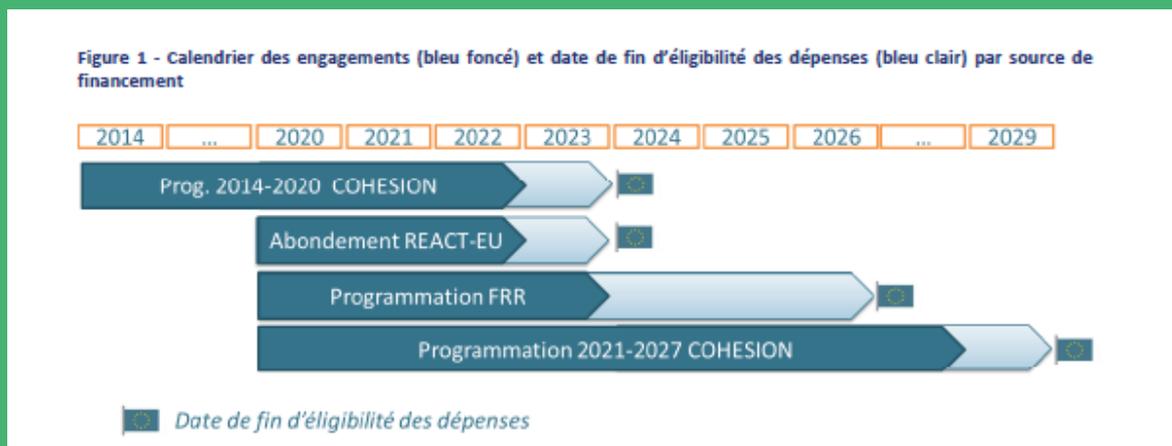
Face à l'apparition de la pandémie de covid-19 et pour répondre aux conséquences économiques et sociales de la crise, un plan massif de relance de l'Union européenne a été approuvé en juillet 2020 par les 27 Etats membres. Doté de 750 milliards d'euros, il se compose de 390 milliards de subventions et de 360 milliards de prêts pour l'ensemble de l'Union.

Dans ce contexte, les fonds exceptionnels alloués sous forme de subvention à la France comprennent :

- la **Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR)** pour environ 40 milliards d'euros, destinée à cofinancer les actions du plan France relance d'un montant total de 100 milliards ;
- l'**enveloppe REACT-EU**, exceptionnelle et complémentaire des programmes 2014-2020 de la politique de cohésion (FEDER et FSE). Pour la région Ile-de-France, cette enveloppe est de 103 millions d'euros.



Ces financements s'additionnent aux **fonds européens « classiques »**, et notamment le FSE ainsi que le FEDER, pour garantir la politique de cohésion.



Focus sur les financements européens "classiques"

Fonds Social Européen :

Le Fonds social européen est le fonds le plus mobilisé sur le territoire francilien dans le cadre de la politique de cohésion.

Permettant de financer des aides à l'emploi, à la réinsertion et à l'éducation, il est géré par une grande variété d'acteurs (services déconcentrés de l'Etat et services régionaux).

A l'issue de concertations, ce sont 4 priorités qui ont été identifiées pour la période 2021-2027 :

- Insertion professionnelle et inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus ;
- Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative ;
- Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques ;
- Promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain.

L'Europe près de chez vous : Le Plus Petit Cirque du Monde financé en partie par le FSE

Implantée à Bagneux, cette association a pour vocation d'établir des liens étroits entre pratiques artistiques et réalités du quartier prioritaire des Tertres-Cuverons.

Une offre de formation professionnelle pré-qualifiante est ainsi proposée pour préparer les participants aux écoles supérieures des arts du cirque et des cultures urbaines.



Fonds Européen de développement régional :

Ce fonds vise à financer des actions consacrées aux thématiques suivantes :

- développement des quartiers les plus en difficulté
- protection de l'environnement
- développement économique
- recherche et innovation
- développement d'outils numériques
- diminution des vulnérabilités du bassin de la Seine

Pour connaître les étapes à suivre dans le cadre d'une demande de financements FSE ou FEDER et consulter les appels à projets en cours organisés par la région : cliquez [ICI](#).

L'Europe dispose de **nombreux programmes** parmi lesquels :

- **Horizon Europe** : programme en faveur de la recherche et de l'innovation
- **Erasmus +** : afin de financer des actions dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport
- **Fonds pour l'innovation** : il soutient le déploiement des technologies vertes innovantes bas carbone
- **Europe Numérique** : calcul à haute performance, intelligence artificielle, cybersécurité, compétences numériques avancées, utilisation large des technologies numériques dans l'économie et la société
- **LIFE** : ce programme soutient des projets de démonstration permettant de tester des solutions innovantes proches du marché et ayant un fort impact environnemental et/ou climatique avec un grand potentiel de répliation
- **Europe créative** : ce programme a pour objectif de préserver, développer et promouvoir le patrimoine culturel et linguistique en intervenant sur trois volets : culture, média et transsectoriel



Articulation des différents fonds européens

Interdiction de double financement européen :

Les Hauts-de-Seine bénéficient de plusieurs financements européens, provenant de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) ou des fonds de la politique de cohésion.

Les règlements européens interdisant le financement des mêmes dépenses d'un projet par plusieurs sources européennes, un travail précis d'articulation de l'utilisation des fonds européens est mené afin de permettre la meilleure utilisation possible des financements et d'éviter toute sous-consommation ou perte de ressources européennes.

Les grands principes de répartition :

En cas de recoupements entre différents fonds, des grands principes de répartition ont été adoptés :

- **approche territoriale** : garantir une répartition équilibrée pour que tous les territoires puissent avoir accès aux différents fonds leur permettant de réaliser leurs projets, sans chevauchement.
- **temporalité** : favoriser en priorité la FRR et/ou les reliquats de la programmation 2014-2020, dont REACT EU (crédits à mobiliser avant fin 2023), puis dans un second temps, les fonds de la politique de cohésion et les autres fonds relevant de la programmation 2021-2027.
- **thématique** : répartir les sources de financement selon les domaines d'intervention, en cohérence avec les règles européennes d'éligibilité et les priorités nationales et régionales retenues pour chaque source de financement.
- **bénéficiaire** : orienter les crédits vers certains types de bénéficiaires pour faciliter la répartition des différents fonds, entre FEDER et la FRR.



Les mesures de relance financées par l'Union européenne

Ce sont plus de 70 mesures du plan France Relance qui sont financées par le plan national de relance et de résilience. Parmi celles-ci des mesures qui bénéficient au département des Hauts-de-Seine comme :

- la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- MaPrimeRénov ;
- les fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé ;
- la décarbonation de l'industrie ;
- l'hydrogène décarboné ;
- l'aide aux employeurs d'apprentis ou de contrats de professionnalisation ;
- les aides à l'emploi des jeunes ;
- le développement du numérique sur l'ensemble du territoire pour les entreprises, l'Etat, l'enseignement et l'administration.





**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Plus d'informations sur :

<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Actualites/France-Relance-dans-les-Hauts-de-Seine>

<https://www.europeidf.fr>

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/ressources/guide-articulation-de-la-facilite-pour-la-reprise-et-la-resilience-avec-les-fonds-de-la>

Nous contacter :

pref-relance@hauts-de-seine.gouv.fr